



Communiqué de presse
Conseil communautaire de Berg et Coiron du 17 décembre 2020

Le dernier conseil communautaire de Berg et Coiron s'est réuni le jeudi 17 décembre à la salle de la halte découverte de St Jean le Centenier.

Jean Paul Roux le Président et Driss Naji, Maire de la commune, ont accueilli les conseillers, tous masqués et suffisamment distanciés dans cette période d'épidémie qui nécessite une vigilance accrue.

Ce conseil a permis d'acter une nouvelle étape dans le projet de voie verte en Berg et Coiron. Les élus ont en effet lancé plusieurs consultations, prémices nécessaires avant tous travaux. Ainsi, des consultations d'entreprises vont pouvoir démarrer, pour l'inspection des ouvrages d'art et le relevé topographique de la voie ferrée entre St Germain et St Pons.

Afin de poursuivre la collecte des cartons, les élus ont aussi validé le lancement d'une consultation pour pouvoir retenir un prestataire.

Les conseillers de Berg et Coiron ont acté l'agrandissement de l'actuel syndicat d'entretien des rivières de l'Escoutay-Frayol. Une fois les différentes démarches administratives actées (notamment l'arrêté du Préfet), le syndicat sera étendu au 1^{er} trimestre 2021 aux rivières de la Payre et du Lavezon et aura comme nom syndicat « du Coiron au Rhône ».

En termes d'actions sociales, une candidature à un appel à projets du Département de l'Ardèche a été validée. Elle permettra, si la candidature de Berg et Coiron est retenue, de bénéficier d'un soutien financier pour les actions à vocation sociale à conduire en 2021.

Les règlements de télétravail et de formation de la communauté de communes ont été approuvés par les élus, ainsi que la charte d'organisation des services des finances publiques. Cette dernière fait suite aux récentes réorganisations des services de l'Etat (fermeture de certaines trésoreries comme celle de Villeneuve de Berg par exemple). Dès janvier 2021, des permanences d'experts de la DDFIP seront mises en place à France Services pour les habitants et un « conseiller aux décideurs locaux » sera présent à mi-temps au siège de la communauté de communes pour une mission d'assistance-conseil aux Communes, syndicat et à la communauté de communes.

Les élus ont enfin émis un avis favorable à la modification des statuts du syndicat du pays de l'Ardèche méridionale, lui confiant comme unique compétence à court terme la poursuite de la mise en place du schéma de cohérence territoriale.